

Commission Dutheil du P.S : analyse de l' Observatoire Chrétien de la Laïcité

L'Observatoire chrétien de la Laïcité a pris connaissance d'un communiqué du 26 février 2015 de Laurent Dutheil, secrétaire national à la Laïcité et aux institutions (PS) qui rend compte des conclusions concernant la laïcité des travaux d'une commission du P.S. sur « *la cohésion républicaine* »

Si les propositions de cette commission devaient devenir officiellement les positions du Parti Socialiste ce seraient deux siècles d'évolution culturelle, sociale, et politique vers la laïcité, et notamment les principes mêmes de la loi de séparation de 1905 qui seraient gravement remis en cause.

L'Observatoire Chrétien de la Laïcité analyse ci-dessous les propositions de la commission, attribuées au gouvernement

« La commission se réjouit que les mesures que le gouvernement a dévoilées reprennent largement celles du rapport sur la « Cohésion républicaine », que le Parti socialiste a présenté le 1^{er} février : La création d'une instance de dialogue avec les représentants de l'islam de France ... »

Ce n'est pas à L'Etat que revient le pouvoir de créer une instance de dialogue avec les musulmans. Ce sont les musulmans eux-mêmes qui, comme les autres religions, doivent décider des structures et modalités de cette instance. Notons que, de même que le christianisme ou autres religions, l'Islam n'est pas uniforme et que divers courants s'en réclament.

« ...Le renforcement de la formation, en France, des imams et des aumôniers musulmans... »

L'Etat n'a aucune compétence pour s'occuper de la formation des imams ou des aumôniers musulmans. Il ne saurait décider ni du contenu, ni de la forme d'une telle formation. Il doit seulement veiller à ce que les responsables d'une religion respectent les lois de la République et donc s'opposer à tout comportement illégal de leur part.

« ...Le développement de l'enseignement privé confessionnel musulman... »

L'Etat n'est pas chargé d'encourager la création ni le développement d'un enseignement privé confessionnel sous contrat ou non, musulman ou autre. Il est responsable de l'enseignement public laïque ouvert à tous les enfants de toutes convictions familiales et creuset possible de la citoyenneté. L'école confessionnelle est le premier (espace et temps) marqueur de l'identité communautariste. La multiplication des enseignements privés confessionnels de toutes obédiences est un encouragement à cette explosion sociale d'autant qu'il n'est même pas fait mention dans le communiqué d'enseignement musulman sous contrat (bien que le rapport officiel de la commission précise : « Il faut développer les établissements scolaires privés sous contrat. ») Le communiqué est d'autant plus une porte ouverte à des créations anarchiques de structures éducatives identitaires voire sectaires.

« ...l'incitation à l'édification de nouveaux lieux de culte... »

Ce n'est pas à l'Etat de décider de l'édification des nouveaux lieux de culte. Les religions sont

responsables et elles seules de la nécessité de leur implantation. L'Etat est chargé de faire respecter par tous les règles de l'urbanisme.

« ...En outre, le Parti Socialiste approuve la création d'une Fondation pour « promouvoir les réalisations de l'islam de France », dont l'objectif est de mieux faire connaître l'Islam comme religion et comme civilisation... »

Il n'appartient pas au gouvernement de créer une telle Fondation qui relève du domaine privé, au sens social du terme, ni de valoriser les réalisations d'une religion quelle qu'elle soit et de l'aider à faire sa communication. C'est aux religions de se faire connaître par des voies culturelles et démocratiques, dans le cadre de la société civile et autant que possible dans un esprit interconvictionnel.

Des travaux universitaires socio- historiques et un enseignement laïque du fait religieux sont en revanche nécessaires car ils permettent une approche distanciée de la réalité de notre histoire et de notre civilisation, approche qui refuse toute forme de prosélytisme

C'est pourquoi l'Observatoire Chrétien de la Laïcité condamne à la fois l'instrumentalisation de la laïcité à des fins islamophobes notamment par une partie de la droite et par l'extrême droite, et le dévoiement de la laïcité que la commission du P.S. propose.

En effet les propositions de la commission Dutheil tendent à faire de l'Islam (quel Islam?) une religion reconnue, organisée et encouragée par l'Etat. Dans la société française pluriconvictionnelle un tel choix est contraire à la laïcité affirmée par la Constitution et dont les principes sont énoncés dans la loi fondatrice de 1905. La laïcité affirme en effet la priorité de la séparation des Eglises (organisations religieuses) et de l'Etat, de la liberté de conscience, et de la liberté d'expression individuelle et collective. La République "connaît" les religions (elles font partie de la société civile, et sont soumises aux lois de tous), mais n'a pas à les "reconnaître". Les propositions de la commission Dutheil si elles étaient appliquées, seraient un encouragement à l'idée d'une société et d'un Etat orientés dans le sens du communautarisme identitaire, c'est à dire celle d'une société constituée fondamentalement de communautés officiellement reconnues (au nom de quels critères???) Ainsi serait condamnée la conception républicaine et laïque d'un Etat et d'une société fondée sur un peuple de citoyens fraternels, libres et égaux en droit.

L'Observatoire Chrétien de la Laïcité demande au P.S. et au gouvernement de se désolidariser publiquement de ces propositions.

Jean RIEDINGER

secrétaire de l'Observatoire Chrétien de la Laïcité

